

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES
SITES ET VALLEES DU NAMUROIS
(ADSVN) asbl
(C/o Inter-Environnement Wallonie – Mundo)
Rue Nanon, 98
5000 Namur
ADSVN@Skynet.be

Namur, ce 14 octobre 2015,

Projet Luminus : Réalisation de l'étude d'incidence. Remarques
et observations de l'ADSVN.

Dans le cadre de l'étude d'incidence qui sera consacrée au projet Luminus sur la commune de Lesves (section de Lesves) notre Association exprime les remarques et demandes suivantes :

- Nous rappelons que cette zone à une qualité paysagère importante. Aucune agression de type artificiel ne l'a encore endommagée (ligne à haute tension, autoroute, voie rapide, TGV...) Au contraire cette sous-région se caractérise par une diversité paysagère faite d'un mélange de bois, de prairies et de champs, le tout harmonieusement distribué sur un relief de collines et de vallées originales. L'habitat y est encore très homogène. L'étude d'incidence devra examiner cet aspect, qui est le principal obstacle à un développement éolien sur la zone concernée.

A cet effet, une série de photomontages devra être réalisée à partir :

- o du château de Lesves (plus particulièrement son orangerie) vers le Sud (photo 1)
- o de la ferme du château de Neffe dans la direction de Lesves (photo 2):
- o du dessus du village de Bezinne (direction ouest vers Saint Gérard photo 3)
- o vers la ferme de Montigny (photo 4)
- o route vers la ferme de Montigny vue vers Lesves avant la ferme...(photo 5)

Nous apprécierons que ces photos ne soient pas minimalistes et prises dans des conditions climatiques favorables et agréables.

Nous relevons également que l'ADESA a inventorié sur la zone concernée plusieurs points de vue et lignes de vue remarquables. Il apparaît approprié d'en tenir compte dans l'étude d'incidence. Que de plus, le plateau de Romiée est repris dans les territoires paysagers de Wallonie (Etude et documents CPDT 4) dans l'ensemble 08 du moyen plateau condruzien et dans le volume 03 de l'atlas des paysages de Wallonie (CPDT 2010) à l'extrémité de l'aire paysagère du plateau agricole de Florennes-Mettet.

- Enfin, le projet sera très visible à partir de plusieurs immeubles classés. Rappelons que d'un point de vue méthodologique, le Conseil Wallon du Développement Durable considère que *« les incidences paysagères d'un projet sur un monument, classé ou non, consistent autant en la visibilité du projet à partir du monument, qu'en l'incrustation du projet dans les vues que l'ensemble peut avoir sur le monument »*. C'est particulièrement le cas pour la ferme de la Bouverie et du Château de Lesve qui jouissent encore d'un paysage rural inaltéré aujourd'hui.

À Namur, le 14 octobre 2015
Juan de HEMPTINNE
Président